

Décision 05-D-13 du 18 mars 2005

relative aux pratiques mises en œuvre par le groupe Canal Plus dans le secteur de la télévision à péage

Posted on: 24 mars 2005 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Télévision Par Satellite (TPS)

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe Canal Plus

Lire

le texte intégral de la décision

179.09 Ko